

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le **16 NOV. 2021**

ID : 056-215601626-20211110-DB20211111-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mercredi 10 novembre 2021

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AUX ATELIERS MUSICAUX  
D'AMZER NEVEZ - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN.

**Absente :**

Christine BARETTE.

**Secrétaire de séance :** Marianne POULAIN

**Présents : 31**  
**Pouvoir : 01**  
**Absent : 01**

DIRECTION CULTURE

**n°11**

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AUX ATELIERS MUSICAUX D'AMZER NEVEZ - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Rapporteur : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL

Chaque année, la Ville de Ploemeur aide financièrement les enfants inscrits au centre Amzer Nevez jusqu'à 18 ans, ainsi que les étudiants et demandeurs d'emploi jusqu'à 25 ans.

Il convient de déterminer pour l'année scolaire 2021/2022 la participation communale aux frais d'inscription aux ateliers musicaux (formation instrumentale et formation musicale) proposés par le centre Amzer Nevez (centre régional de culture bretonne et celtique) de Plœmeur.

Il est proposé de reconduire cette participation communale au taux de 20 % du coût des inscriptions.

Pour information 7 élèves étaient inscrits pour l'année scolaire 2020-2021.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 3 élèves sont inscrits ; aucun des 3 élèves ne suit cette année des cours de formation musicale en complément de la formation instrumentale.

Pour ces 3 élèves qui suivent la formation instrumentale, il sera attribué la somme de 85 € par élève (coût annuel de l'inscription au cours individuel : 425,00 €).

En termes de modalités pratiques, le centre Amzer Nevez dresse la liste des élèves ploemeurois et rembourse à l'élève la participation versée par la ville.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 26 octobre 2021 ;

**Vu** l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 28 octobre 2021 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** la participation communale au taux de 20 % pour l'année scolaire 2021/2022.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

 Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.  
  
**Ronan LOAS,**  
Maire